

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Françoise FONTENAILLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Octobre 2022

**PRESENTS** : Mme FONTENAILLE Françoise, Mme TROGET-BOUHIER Aurore, M. CAYEUX Philippe, Mme POULIT Brigitte, M. BERNARD Freddy, Mme RENAUDEAU Laurence, Mme MOREAU Catherine, M. ROY Damien, Mme CHAIGNEAU Staicy.

**EXCUSES** : M. BERTIN Jean-Michel (pouvoir à M. CAYEUX), Mme SABATTIER Valérie (pouvoir à Mme RENAUDEAU) et M. COEURET Jean-Michel (pouvoir à Mme POULIT)

Mme POULIT Brigitte est désignée secrétaire.

La lecture du dernier procès-verbal est faite et adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Dél : 2022/038 - Objet : Restauration scolaire – modification du tarif « panier repas »

Mme le Maire indique qu'un tarif « panier repas » a été fixé à 1,50 € lors de la réunion du 14 Avril 2022.

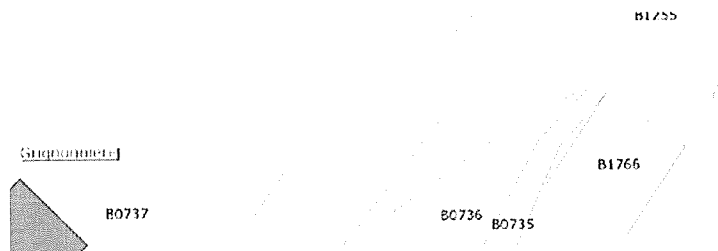
La commission scolaire demande la révision de ce tarif car la famille de 3 enfants concernée en fait la demande.

Après débat, le conseil municipal, par 6 voix pour (voix de Mme le Maire prépondérante) et 6 voix contre

- Demande que les documents attestant les allergies soient fournis
- Fixe le tarif « panier-repas » à 1 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### Dél : 2022/039 - Objet : Dénomination d'un lieu-dit

Madame le Maire indique qu'une construction a été édifiée sur la parcelle B1766 et qu'il y a lieu d'attribuer une dénomination de ce lieu-dit.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ Décide de dénommer ce lieu-dit : La Martinière

### Dél : 2022/040 - Objet : Vendée Grand Littoral : Rapport d'Activités 2021

Madame le Maire indique que, conformément à la réglementation, le rapport annuel d'activités 2021 de Vendée Grand Littoral a été présenté et validé par le Conseil Communautaire.

Il a ensuite été transmis à la commune afin qu'il soit présenté au Conseil Municipal pour information, et être mis à disposition du public à la mairie.

Ce document a été transmis aux élus par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal,

- ✚ PREND ACTE de la transmission, par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, de son rapport annuel d'activités 2021.
- ✚ DIT que ce document sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie.

**Dél : 2022/041 - Objet : Motion contre la fermeture définitive de l'office de tourisme d'Avrillé**

Le Conseil Municipal, réuni le 20/09/2022, a pris acte de l'annonce de la fermeture définitive de l'OT d'Avrillé (décision du CA SPL du 13/09/2022).

Les élus, à l'unanimité, tiennent à communiquer à la SPL DESTINATION VENDEE GRAND LITTORAL :

- leur incompréhension, leur mécontentement et leur profond désaccord face à cette décision unilatérale.
- L'irrecevabilité de la proposition d'installation dans notre mairie d'une PLV.

Si on tient compte des chiffres de fréquentation en 2022, il s'agirait sur les 8 semaines d'été de recevoir en mairie, une moyenne de 100 personnes supplémentaires par semaine !

Sachant que l'été est aussi la période de prise de congés pour nos agents, comment pourrions-nous faire face à de telles demandes ?

En cas de maintien de cette décision, les élus, demandent la récupération de l'indemnité de compensation (9 963 €).

~~~~~

Affiché le 25 Octobre 2022

Le Maire, Françoise FONTENAILLE

